

LA GAZETTE ROBERVALLOISE

Bulletin municipal semestriel



février 2022

L'édito du Maire

C'est avec tout le Conseil Municipal que j'adresse à l'ensemble des Robervalloises et Robervallois nos meilleurs vœux.

La conjoncture sanitaire n'ayant pas permis, encore cette fois-ci de nous rassembler à cette occasion, malgré le bonheur d'avoir quand même remis les colis à nos aînés, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches, que la santé rayonne dans vos foyers et que tous vos projets se réalisent.

Celui de la commune étant d'assurer le mieux possible votre sécurité, une démarche est actuellement entreprise pour doter le village de vidéoprotection.

Comme nombre de réunions se font maintenant en visioconférence, nous restons connectés à la communauté de commune pour préparer un avenir que nous espérons plus serein.

Dans l'attente de se retrouver.

Michel Verplaetse

Le Maire



Dans ce numéro

- L'édito du Maire
- Elections 2022
- Commerce
- Urbanisme (nouveau et rappel)
- Service en ligne (autre)
- Projet en cours
- La salle Larocque et ses services (tarifs corrigés)
- Information PNR
- Qu'est ce qu'on mange à Mardi gras



Les dates des prochaines élections sont déclarées. Cette année encore vos suffrages seront doubles mais pas le même jour :

Présidentielle : 1er tour 10 avril 2022

2ème tour 24 avril 2022

Législatives: 1er tour 12 juin 2022

2ème tour 19 juin 2022

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous avez jusqu'au 04 mars pour la présidentielle et jusqu'au 6 mai pour les législatives, pour vous inscrire en mairie sur format papier, sinon respectivement jusqu'au 2 mars pour l'une et 04 mai pour l'autre en téléprocédure sur le site « [service public.fr](http://service-public.fr) » sur lequel on peut également vérifier son inscription dans le module « [interroger sa situation électorale](#) ».

	INSCRIPTIONS	
En mairie	04/03/2022	06/05/2022
Sur internet	02/03/2022	04/05/2022

Plus tôt, vos inscriptions seront faites, plus fiable sera le suivi de la liste dans le bureau de vote.

Par ailleurs, une commission de contrôle aura lieu entre les 17 et 21 mars 2022.

procurations

Une réforme permet désormais de donner sa procuration à un électeur d'une autre commune soit en mairie , soit en téléprocédure en indiquant bien les N°d'électeur du mandant et du mandataire.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Votez par procuration



Depuis le 1er Janvier 2022 il est possible de déposer les demandes d'urbanisme par internet .
Vous trouverez les conditions d'utilisation ci dessous.

Ceci n'est pas une obligation , il est toujours possible de venir déposer les demandes sous forme papier à la Mairie.

Les demandes d'urbanisme peuvent être envoyées par mail à la mairie depuis le 1er Janvier 2022

Les demandes concernées sont :

- **Demande préalable**
- **Permis de construire**
- **Permis de démolir**
- **Permis d'aménager**
- **Transfert de permis**

et elles peuvent être formulées par des personnes physiques ou des personnes morales

Les demandes doivent être faites en adressant un courrier électronique recommandé.

Les documents doivent être envoyés sous format PDF,PNG,JPEG.

En cas de fichiers de très grande taille, il est nécessaire de contacter le Secrétariat de Mairie.

Les demandes doivent être adressées uniquement à l'adresse suivante :

urba.roberval@orange.fr

Cette adresse est exclusivement réservée aux demandes d'urbanisme

Toute demande adressée à une adresse électronique différente ne sera pas traitée.

L'usage de la langue française est obligatoire.

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sous réserve d'incident technique dont la commune ne serait être tenue responsable.

L'indisponibilité du service ne pourra donner lieu à indemnisation.

Les demandes seront collectées par le secrétariat de Mairie 2 fois par semaine lors des jours d'ouverture de la Mairie .

Le point de départ des délais d'instruction correspond à celui d'émission de l'accusé de réception électronique envoyé au plus tard le lendemain de la réception de la demande.

Les données collectées seront traitées conformément :

- A la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018

Au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des

personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018

Le Maire de Roberval sis à Roberval (60410) a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées :

- A l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme

- L'établissement de statistiques conformément à l'article L. 423-2 du code de l'urbanisme.

Les données personnelles sont collectées à des fins à la fois légitimes, nécessaires et ayant pour fondement les obligations légales issues des textes en vigueur.

Les destinataires de ces données sont le service instructeur (SIMOH) et l'Architecte des Bâtiments de France du département.

Ces données pourront être consultées par toute personne en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter **mairie.roberval@orange.fr / 2 route de l'Eglise Roberval(60410)**. Si vous estimez, après nous avoir

contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez

adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

Ces données seront conservées ou supprimées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'archivage .

Ces Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français .

Pour rappel tous les travaux de clôture doivent être soumis à un accord préalable.

CNI et passeport électroniques

Toute personne de nationalité française peut demander ou renouveler sa carte d'identité ou son passeport en ligne sur le site ;

<https://predemande-cni-ants.gouv.fr>

ensuite il faut se diriger vers une commune dotée de dispositif de prise d'empreinte et remettre à la mairie ainsi sélectionnée, son n° de pré-demande ainsi que le QR code dédié.

Cela ne dispense pas de produire des justificatifs d'état civil, de domicile, et une photo d'identité.

En ce qui nous concerne, l'hôtel de ville de Pont Sainte Maxence reste le plus proche.

Cependant, la liste intégrale des villes équipées est consultable sur le site de la préfecture.

Cette démarche vise à nous faire gagner du temps, même en cas de vol ou de perte, mais reste facultative.

Quelques projets sont en cours sur votre commune;

- ♦ demande de subvention par la mairie pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans le village.
- ♦ demande de subvention par le syndicat intercommunal scolaire pour l'obtention de 2 vidéoprojecteurs et tableaux spécifiques au sein de l'école Gilles Personne de Roberval.
- ♦ par ailleurs un devis a été signé pour la remise en état du système d'éclairage public

La CCPOH recrute, et pour connaître les offres d'emploi, consulter le site



pays d'oise
d'HALATTE
communauté de communes

www.ccpoh.fr et n'hésitez pas à vous inscrire à leur newsletter pour d'avantage d'actualité sur la vie de votre intercommunalité.



Les dates des prochaines élections sont déclarées. Cette année encore vos suffrages seront doubles mais pas le même jour :

Présidentielle : 1er tour 10 avril 2022
2ème tour 24 avril 2022

Législatives: 1er tour 12 juin 2022
2ème tour 19 juin 2022

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous avez jusqu'au 04 mars pour la présidentielle et jusqu'au 6 mai pour les législatives, pour vous inscrire en mairie sur format papier, sinon respectivement jusqu'au 2 mars pour l'une et 04 mai pour l'autre en téléprocédure sur le site « [service public.fr](http://service-public.fr) » sur lequel on peut également vérifier son inscription dans le module « [interroger sa situation électorale](#) ».

	INSCRIPTIONS	
En mairie	04/03/2022	06/05/2022
Sur internet	02/03/2022	04/05/2022

Plus tôt, vos inscriptions seront faites, plus fiable sera le suivi de la liste dans le bureau de vote.

Par ailleurs, une commission de contrôle aura lieu entre les 17 et 21 mars 2022.

procurations

Une réforme permet désormais de donner sa procuration à un électeur d'une autre commune soit en mairie , soit en téléprocédure en indiquant bien les N°d'électeur du mandant et du mandataire.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Ce qui change pour l'électeur
à compter du 1^{er} janvier 2022 :



Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Un nouveau modèle de **Cerfa n°12668*02** doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de **service-public.fr**
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « **Maprocuration** » :
les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande

Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.

- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.



Il est joignable au n° de téléphone
ci-dessus
ou par mail :

lepetit.camionjaune@hotmail.com

Le **petit camion jaune** est de
retour, le jeudi soir de 18h à 21h
place du château à Roberval
depuis le 13 janvier 2022.



BONNE DEGUSTATION



La commune de Roberval fait partie du PNR, au même titre que 69 autres communes de l'Oise et du Val d'Oise

A ce titre, vous pouvez bénéficier de formations gratuites, organisées par le parc naturel régional pour vous aider à entretenir vos arbres fruitiers par greffage et taille.

ous les ans, vous en retrouverez les dates sur le site [www.parc-oise-pays de france.fr](http://www.parc-oise-pays-de-france.fr)

les s'étalent d'octobre à mars. Il reste encore deux dates les 6 et 27 du mois prochain pour en profiter.

ar ailleurs, si vous avez un projet, le parc peut également le soutenir grâce au programme leader, que ce soit pour apporter une offre de service de proximité en milieu rural, comme un commerce ambulant, par exemple, ou décroître l'offre d'hébergement rural en créant des chambres d'hôte ou gîtes atypiques, etc...

ous pouvez encore le solliciter, dans le cadre de restauration de petit patrimoine rural, dont vous êtes propriétaires et dont l'ouvrage présente un intérêt historique, identitaire ou paysager.

ela concerne les lavoirs, calvaires, puits, fontaines, pigeonniers, murs, portails visibles depuis l'espace public.

our tout renseignement vous pouvez rencontrer votre déléguée au parc naturel régional – Oise pays de France en mairie sur rendez-vous ou les contacter directement, au **03 44 63 65 65**, soit par mail à contact@parc-oise-paysdefrance.fr



QU'EST CE QU'ON

MANGE AU

MARDI -GRAS ?

LE 01 MARS 2022

Mardi-Gras et Carnaval sont synonymes de fête mais surtout de dégustation de beignets et de gaufres (pour le plus grand plaisir des petits et des grands).

Les merveilles

C'est moi l'étiquette!

- 1 Dans un grand saladier, battez les oeufs, puis ajoutez le beurre, les sucres et la levure. Rajoutez petit à petit la farine et mélangez.



2 oeufs
60 g de beurre fondu
100 g de sucre
1 sachet de sucre vanillé
1/2 sachet de levure chimique
- 2 Formez une boule et laissez reposer environ 30 mn. Sur un plan de travail fariné, étalez la pâte sur 2 mm d'épaisseur. Découpez des losanges et incisez le centre de chacun d'entre eux.



3 Plongez les losanges dans la friteuse et retournez-les pour faire dorer l'autre face. Déposez ensuite sur du papier absorbant. Saupoudrez de sucre glace au moment de servir.



ASTUCE
Vous pouvez ajouter des zestes d'orange c'est délicieux !

